



Police

ZONE DE POLICE
BINCHE-ANDERLUES-LERMES
5912

Conseil de Police - Séance du 06/03/2023 à 18h00

PROCES-VERBAL

Présents :

Bourgmestre de Binche - Président :	Laurent DEVIN
Bourgmestre d'Anderlues :	Virginie GONZALEZ MOYANO
Bourgmestre d'Erquelinnes :	David LAVAU
Bourgmestre d'Estinnes :	Aurore TOURNEUR
Bourgmestre de Merbes-le-Château :	Philippe LEJEUNE
Bourgmestre de Lobbes :	Lucien BAUDUIN

Conseillers de police :

Emric BAUVAL, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe BIKE, Salvatore CALVAGNA, Benoit COPENAUT, Baudouin DUFRASNE, Frédéric JOIE, ~~Lue~~ JONNART, Philippe LABAR, Thierry LALLART, Vincent NOTEBOOM, ~~Hadrien~~ POLAIN, Hugues PREVOT, Frédéric RAZEE, Eugénie RUELLE, Michel SCHOLLAERT, Jérôme URBAIN, Marine VILBAJO, ~~Pascal VRAIE~~

Chef de zone <i>a i</i> :	Laurent RASPE
Comptable spécial <i>a i</i> :	Jean-Marc BOUDRY
Secrétaire de zone <i>a i</i> :	Aurélie BENOIT

Lieu : Salle B du Kursaal – Avenue Wanderpepen, 28 à 7130 Binche

Séance publique

Monstieur Laurent Devin ouvre la séance à 18h02.

Il excuse l'absence de Madame Eugénie Ruelle et de Messieurs Jonnart, Vraie et Polain.

Il invite chaque membre présent dans l'assemblée à se présenter :

- *Philippe Bike, conseiller communal à Anderlues ;*

- *Thierry Lallart, conseiller communal à Anderlues ;*
- *Hughes Prévot, conseiller communal à Merbes-le-Château,*
- *Benoît Copenaut, conseiller communal à Lobbes ;*
- *Michel Schollaert, conseiller communal à Estinnes ;*
- *Baudouin Dufrane, conseiller communal à Estinnes ;*
- *Frédéric Razée, conseiller communal à Erquelinnes ;*
- *Emric Bauval, conseiller communal à Erquelinnes ,*
- *Jean-Marc Boudry, comptable spécial de la zone de police Lermes ,*
- *Aurélié Benoit, secrétaire de la zone de police Binche-Anderlues ,*
- *Philippe Lejeune, Bourgmestre de Merbes-le-Château ;*
- *Aurore Tourneur, Bourgmestre d'Estinnes ;*
- *Laurent Devin, Bourgmestre de Binche ;*
- *Laurent Raspe, chef de corps de la zone de police Binche-Anderlues ;*
- *Virginie Gonzalez, Bourgmestre d'Anderlues ;*
- *David Lavaux, Bourgmestre d'Erquelinnes ;*
- *Lucien Bauduin, Bourgmestre de Lobbes ;*
- *Philippe Labar, conseiller communal à Binche ;*
- *Manu Bejarano Medina, conseiller communal à Binche ;*
- *Vincent Noteboom, conseiller communal à Binche ;*
- *Marine Vilbajo, conseillère communale à Binche ,*
- *Jérôme Urbain, conseiller communal à Binche ,*
- *Frédéric Joie, conseiller communal à Binche ;*
- *Salavatore Calvagna, conseiller communal à Binche*

Monsieur Laurent Devin entame la lecture de l'ordre de jour

- 1) Installation du Conseil de police et prestation de serment des conseillers élus – Prise d'acte.

Les conseillers élus sont invités, par ordre alphabétique, à prêter le serment suivant entre les mains de Monsieur Laurent Devin : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Prise d'acte

- 2) Détermination du nom de la zone de police 5912 – Décision.

Monsieur Laurent Raspe indique que le nom proposé par le Collège de police est Binche-Anderlues-Lermes.

Accord à l'unanimité

- 3) Ouverture d'emploi pour le mandat de chef de corps de la nouvelle zone de police – Décision.

Monsieur Laurent Devin demande combien de temps dure la vacance d'emploi du mandat de chef de corps ?

Monsieur Laurent Raspe répond que la procédure doit durer minimum 10 jours mais qu'elle peut s'étendre jusqu'à 2 mois

Accord à l'unanimité

- 4) Ouverture d'emploi pour le poste de comptable spécial – Décision.

Accord à l'unanimité

- 5) Ouverture d'emploi pour le poste de secrétaire de zone – Décision.

Accord à l'unanimité

- 6) Cadre organique des membres du personnel de la zone de police – Approbation – Décision.

Monsieur Laurent Raspe explique que le cadre organique proposé se base sur le cadre organique des deux zones de police.

Il indique qu'une proportionnalité entre les grades a dû être respectée afin que la hiérarchie puisse se former. Le cadre a été calculé dans le but de parvenir à un nombre de 164 membres répartis selon les différents grades. La même opération a été réalisée pour le personnel Calog.

Monsieur Laurent Raspe ajoute que le cadre présenté ici est un cadre théorique. Il ne s'agit pas du cadre budgétaire.

Monsieur Raspe mentionne que si un membre du personnel part à la retraite, la zone de police pourra rouvrir l'emploi avec le cadre proposé.

Monsieur Raspe termine son propos en disant que le cadre a déjà été approuvé par les syndicats et que la prochaine étape consistera à le soumettre à l'autorité de tutelle

Accord à l'unanimité

- 7) Règlement d'ordre intérieur du Conseil de police – Approbation – Décision.

Monsieur Jérôme Urbain intervient en disant que l'article 12 du règlement prévoit que la convocation du conseil de police s'effectue soit par courrier postal, soit par courrier électronique. Il demande de pouvoir bénéficier des deux car il part souvent à l'étranger.

Monsieur Laurent Devin répond que la convocation sera dorénavant effectuée dans les deux formats, du moins au début de la mise en place de la nouvelle zone.

Accord à l'unanimité

Monsieur Laurent Devin demande s'il y a des questions ou des points divers à aborder.

Aucune remarque n'étant formulée, Monsieur Laurent Devin lève la séance à 18h23 en disant « longue vie à notre nouvelle zone de police ».

Pour le Conseil de police,

Aurélie BENOIT
Secrétaire ai



Laurent DEVIN
Président

